



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 176

Le 23 décembre 2025

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la formation continue sur la violence conjugale dispensée par la Sûreté du Québec**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 8 août 2025, visant à obtenir les renseignements en objet **pour les cinq (5) dernières années**, plus précisément :

- 1) [...] tout document utilisé dans le cadre de telles formations.
- 2) [...] tout document énonçant un bilan ou une évaluation à l'égard de telles formations, de même que les objectifs que celles-ci visent à atteindre.
- 3) [...] tout document énonçant le nombre de membres de votre organisme ayant obtenu de telles formations.
- 4) [...] toute correspondance entre votre organisme et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale traitant de telles formations. »

Concernant les points 1 à 4 de votre demande, nous vous informons que la Sûreté du Québec ne dispense pas de formations continues, en tant que telles, à ses policiers sur le sujet de la violence conjugale. Ainsi, nous ne détenons pas de documents au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

Néanmoins, la Sûreté du Québec offre des séances d'informations sur la violence conjugale à ses membres. Il est à noter que depuis septembre 2023, cette séance est offerte à tous les nouveaux policiers engagés, aux policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS) et aux cadets.

Vous trouverez en annexe la présentation « Violence entre partenaires intimes » offerte lors de la séance d'information dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration des patrouilleurs.

Toutefois, certains renseignements ne peuvent être communiqués, car leur divulgation serait susceptible de révéler un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois (art. 28(3) de la *Loi sur l'accès*) ou encore de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (art. 29 al. 2 de la *Loi sur l'accès*).

De même, des renseignements personnels à caractère public ne peuvent être communiqués, en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Vous trouverez aussi en annexe, deux (2) autres présentations, soit celle offerte aux PIMS « Violence entre partenaires intimes » et celle offerte aux cadets « Bloc 12 : Violence entre partenaires intimes ».

Toutefois, certains renseignements ne peuvent être communiqués, car leur divulgation serait susceptible de révéler un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois (art. 28(3) de la *Loi sur l'accès*) ou encore de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (art. 29 al. 2 de la *Loi sur l'accès*).

En outre, certains renseignements personnels à caractère public ne peuvent être communiqués, en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

De même, certains renseignements personnels à caractère confidentiel concernant des tiers doivent être protégés en vertu des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. En effet, la *Loi* prévoit qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

De plus, une séance d'informations a été offerte à plusieurs policiers sur l'utilisation de l'aide-mémoire « Pour prévenir l'homicide du partenaire intime » en 2023 et 2024.

Toutefois, cet aide-mémoire ne peut être communiqué, car sa divulgation serait susceptible de révéler un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois (art. 28(3) de la *Loi sur l'accès*) ou encore de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (art. 29 al. 2 de la *Loi sur l'accès*).

Concernant le bilan relatif à ces séances d'informations, vous trouverez en annexe deux (2) documents intitulés « Bilan annuel » qui en font état pour les années 2023-2024 et 2024-2025. De ces documents, seule la section visée par la demande, soit le bilan quant aux séances d'informations relatives à la violence conjugale, est communiquée.

Toutefois, certains renseignements ne peuvent être communiqués, car leur divulgation serait susceptible de révéler un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois (art. 28(3) de la *Loi sur l'accès*) ou encore de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (art. 29 al. 2 de la *Loi sur l'accès*).

Il est à noter que ces séances d'information ne font pas l'objet d'évaluations. De ce fait, nous ne détenons pas de documents au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

Nous ne détenons pas non plus de documents énumérant le nombre total de membres ayant reçu les séances d'informations sur le sujet de la violence conjugale. En effet, nos systèmes d'information ne permettent pas d'extraire le nombre total des membres de notre organisation qui aurait reçu ces séances d'informations, et ce, pour les cinq (5) dernières années. Afin d'obtenir cette donnée, un exercice manuel de comparaison et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, nous ne détenons pas les documents sous la forme demandée (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Toutefois, vous trouverez, dans les documents ci-joints intitulés « Bilan annuel », quelques chiffres relatifs à certaines catégories de nos membres ayant suivi ces séances d'informations entre 2022 et 2024.

Enfin, au terme des recherches effectuées, aucune correspondance entre le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Sûreté, traitant de ces séances d'informations, n'a été repérée. De ce fait, nous ne détenons pas de documents au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Séance d'information -
Programme d'accueil et d'intégration
des patrouilleurs

**BONIFIER L'INTERVENTION
POLICIERE EN MATIERE DE**

**VIOLENCE ENTRE
PARTENAIRES INTIMES**

À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- VIDÉO D'INTRO (5 MINUTES)
- LA VPI : DÉFINITIONS ET NOTIONS CENTRALES
- EXPLORER LA SITUATION DANS SON ENSEMBLE :
Éléments à documenter
- RECONNAÎTRE LES INDICES DE RISQUE :
L'aide-mémoire «Prévenir l'homicide du partenaire intime»
- ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES IMPLIQUÉES :
Ressources spécialisées et actions à mettre en place
- LES BRACELETS ANTIRAPPROCHEMENT (BAR) & PROGRAMME
DE SURVEILLANCE ACCRUE (PSA)



VPI = UN CRIME GENRÉ

UN BRE... COMPRENDRE LES RACINES DE LA VPI

« LES FEMMES SONT LA PROPRIÉTÉ DES HOMMES »

« ÉTRANGLE-LA ET DIS-LUI QU'ELLE EST À TOI. CE SONT DES ÊTRES PROGRAMMABLES, ELLES SONT FAITES POUR ÇA »

« TON CORPS, MON CHOIX »

« TU DOIS LA PUNIR LORSQU'ELLE TE MANQUE DE RESPECT »

1940-1950

1950-1960

1960-1970

1970-1980

1980-1990

1990-2000

« LA FEMME DOIT ÊTRE DOMINÉE. ELLE EST NÉE POUR ÇA ET ELLE VA MOURIR COMME ÇA »

« MA BLONDE DOIT ME DEMANDER LA PERMISSION POUR FAIRE DES ACTIVITÉS OU PARLER À QUELQU'UN »

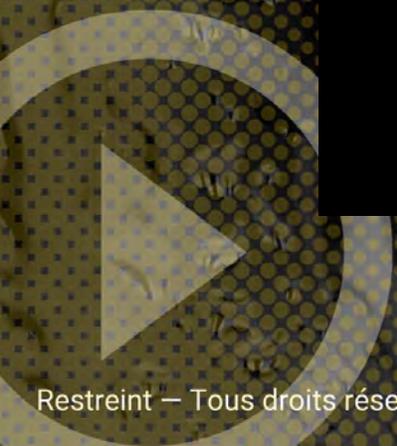
« LES FEMMES NE GAGNENT PAS BEAUCOUP D'ARGENT PARCE QU'ELLES N'ONT PAS DE COMPÉTENCES ET QU'ELLES SONT LÂCHES »

74
mes
nent le
devenir
ères

1988
L'avortement n'est plus un crime au Canada

19
Agressement sexuelle par coït déviant criminel







LA VPI : DÉFINITIONS ET NOTIONS CENTRALES

VPI / CONTRÔLE COERCITIF



**MOYEN CHOISI POUR DOMINER, CONTRÔLER ET
AFFIRMER SON POUVOIR SUR L'AUTRE**

DIVERSES FORMES DE VIOLENCES

EXERCÉES DE FAÇON RÉPÉTÉE

**ENVERS LA PERSONNE VICTIME, SES PROCHES,
SES BIENS ET SES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

**Pour le tiers des victimes, l'homicide
était le 1er geste de violence physique**

Recherche menée au Maryland



VPI / CONTRÔLE COERCITIF

11ÈME ÉTUDE SUR LE « CONTRÔLE COERCITIF » :

GUERRE DE CORÉE

1950



1. Isoler
2. Jouer sur les perceptions
3. Épuiser
4. Menacer
5. Se montrer indulgent à l'occasion
6. Démontrer son pouvoir
7. Dégrader
8. Exiger des actions



VPI / CONTRÔLE COERCITIF

95% des victimes de contrôle coercitif étaient des femmes et 98% des auteurs des hommes.

(The British Journal of Criminology, 2021)

CONTRÔLE COERCITIF



NOUVELLE FORME DE VIOLENCE

LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

UNIQUEMENT LES GESTES SUBTILS

UNE VIOLENCE «MOINS GRAVE»



Source de la vidéo : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2025

NAPPERON - CONTRÔLE COERCITIF



Se trouve dans l'aide à la tâche à la section 2.2



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE



Outil pour les victimes



Abus via les technologies

- Entre dans son compte, lit ses messages, se fait passer pour elle et interagit à sa place sur les médias sociaux;
- Confisque son téléphone, retire la carte SIM;
- La suit avec les applications de géolocalisation.

Harcèlement

- La traque, la suit ou la fait suivre par des amis;
- Rôde ou se présente chez elle ou à son lieu de travail;
- Lui envoie de façon répétée des textos, parfois sous le couvert de communications concernant les enfants.

Humiliation

- Agit de façon à l'embarrasser ou l'humilier en public;
- La compare physiquement à d'autres personnes.

Surveillance et interrogatoire

- Lui demande qui elle a vu, quand et pourquoi;
- Lui demande de texter où elle se trouve, compte-rendu exigé;
- L'accompagne dans toutes ses allées et venues.

Menaces

- Menace de la tuer, elle ou des personnes qui lui sont chères;
- Menace de partir avec les enfants, de lui faire perdre la garde;
- Menace de la poursuivre en cour ou d'alerter les services sociaux ou d'immigration.

Violence sexuelle

- Fait pression sur elle pour avoir des relations sexuelles;
- La force à regarder de la pornographie;
- Lui demande de faire des choses humiliantes et dégradantes;
- Contrôle sa contraception et ses grossesses (poursuite ou avortement).

Violence physique

- La pousse, la frappe ➤ L'étrangle ➤ Lui crache dessus

Violence spirituelle

- Se moque de ses croyances religieuses ou spirituelles;
- L'oblige à adopter des pratiques et rituels qui ne sont pas les siens;
- Déforme ses croyances pour la culpabiliser, la rabaisser.

Isolement

- Empêche les contacts avec ses proches en effaçant les nouvelles communications sur son téléphone, en lui interdisant de voir ses proches ou de leur parler;
- L'empêche de quitter la maison, confisque les clés de la voiture (ou autre);
- Refuse qu'elle aille à l'école ou au travail.

Détournement cognitif

- Pique des crises, l'insulte et l'agresse, puis quand elle le confronte à ce sujet, l'accuse d'exagérer ou d'inventer des histoires de toutes pièces;
- Lui répète qu'elle passe son temps à imaginer des problèmes, qu'elle exagère;
- La frappe et, plus tard, lui demande comment elle s'est fait mal.

Violence économique

- Contrôle le budget et l'accès aux cartes bancaires et de crédit;
- Menace de la priver d'argent ou de biens essentiels;
- L'empêche d'avoir accès à la douche, au bain, à la toilette, au lit conjugal;
- Contrôle son transport.

Blâme

- Lui dit qu'il ne peut pas rester sobre tant qu'il vit avec une folle;
- Lui dit que si jamais elle le quitte, il se tuera et ce sera de sa faute;
- Lui dit qu'il ne se mettrait pas en colère si elle arrivait à faire taire les enfants et à les contrôler.



SOURCE :

Napperon policier tiré de la boîte à outils : Comprendre, repérer et intervenir face au contrôle coercitif – Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)

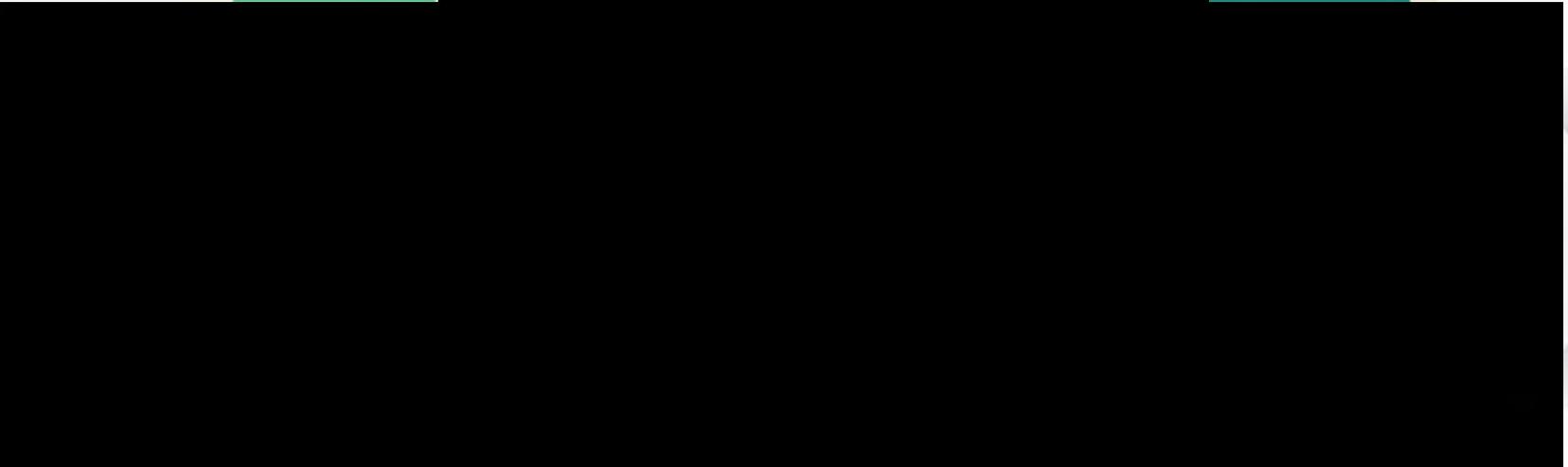


LA VPI - LE CYCLE

Une victime va en moyenne,
quitter 7 à 8 fois son partenaire
avant de le quitter définitivement

INSPQ, 2020

Source :
Maison de Connivence





**Comporte
du danger**

**Nécessite
du temps**

**Approche
adaptée**

APPROCHE PRÉCONISÉE

ADAPTER NOTRE INTERVENTION À LA RÉALITÉ DES VICTIMES

4

SÉCURISER LES
PERSONNES IMPLIQUÉES

RÉFÉRER VERS
RESSOURCES

3

RECONNAÎTRE LES
INDICES DE RISQUES

POUR VICTIME
ET PROCHES



1

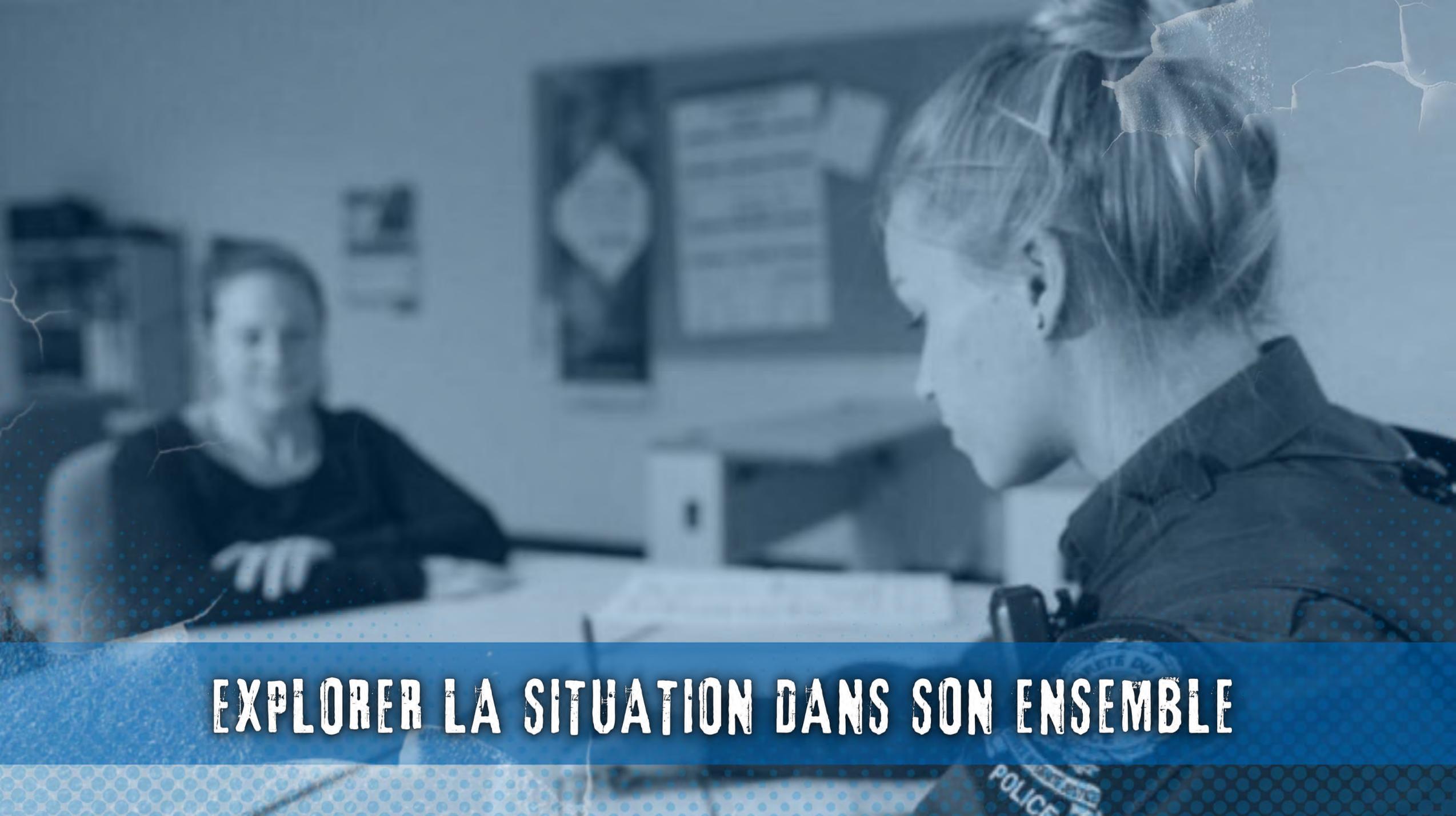
CRÉER UN LIEN DE
CONFIANCE

REDONNER DU
POUVOIR

2

EXPLORER LA
SITUATION DANS SON
ENSEMBLE

CONTEXTE ET
HISTORIQUE



EXPLORER LA SITUATION DANS SON ENSEMBLE

QUELS ÉLÉMENTS DOCUMENTER?

- ✓ Le contexte de l'événement et l'historique de violence
- ✓ Les indices de risque d'homicide
- ✓ Les manifestations de contrôle coercitif (VPI)
- ✓ Les signes et symptômes d'étranglement
- ✓ Éléments de preuve indépendante
Preuve électronique, bande audio 911, témoins, etc.

CONTEXTUALISER!

Se trouvent dans l'aide à la tâche à la section 2

44% des infractions commises dans un contexte conjugal l'ont été dans un contexte post-séparation.

INSPQ, 2020



NE PAS OUBLIER LES ENFANTS

**LE POLICIER A L'OBLIGATION DE SIGNALER À LA
DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

Lorsque l'enfant est exposé, **directement ou indirectement**, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte **postséparation**, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un **climat de peur ou de tension**, et que cette exposition est de nature à lui **causer un préjudice**.

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

38C.1)

« Quoi fait maman? » : l'appel 911 perturbant d'une mère tuée devant ses enfants

Infanticide : Tuer son enfant pour faire du mal à son ex...
Enquête sur « les féminicides par procuration »

CRIME DE SUBSTITUTION - Selon le ministère de l'Intérieur, en 2021 en France, douze enfants ont été tués dans le cadre de violences conjugales. Un chiffre probablement sous-estimé.

Les enfants, victimes oubliées des violences conjugales

Témoins malgré eux en cas de violences conjugales, les enfants restent encore peu suivis et mal protégés.

Possible de prévenir les meurtres d'enfants en contexte de violence conjugale

LES AUTEURS DE VIOLENCE

NE SONT PAS DES CAUSES DE LA VIOLENCE...

- PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE / SOUFFRANCE / DÉTRESSE
- PROBLÈMES DE CONSOMMATION
- BLESSURES DANS L'ENFANCE / VIE DIFFICILE
- GESTION DES ÉMOTIONS / IMPULSIVITÉ



**GRAVITÉ ET
FRÉQUENCE DE LA
VIOLENCE**

CE QUI RELIE LES AUTEURS DE VIOLENCE :

- DÉSIR DE CONTRÔLE
- SENTIMENT DE LÉGITIMITÉ

UTILISER LA VIOLENCE C'EST TOUJOURS CHOISI





RECONNAÎTRE LES INDICES DE RISQUES

PRÉVENIR L'HOMICIDE

Se trouve dans l'aide à la tâche à la section 2.1

IL NE S'AGIT PAS D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE, MAIS D'UNE ÉVALUATION DE LA SITUATION

→ QUAND L'UTILISER?

- > Lors de chaque intervention avec VPI
- > Lors de chaque intervention avec soupçons de VPI

→ AUPRÈS DE QUI?

- > Victime
- > Auteur de violence
- > Témoin(s)

→ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RISQUE

- > MODÉRÉ
- > CRITIQUE
- > IMMINENT

Noter les indices de risques contextualisés dans **le rapport** et dans **la déclaration**

Saisir les armes à feu + interpellier BCAFE si crainte pour la sécurité de la victime, enfants, proches



CRITÈRES PARTICULIERS

- SÉPARATION/ REMISE EN QUESTION DE LA RELATION/ ÉCART D'INTENTION
- **ÉTRANGLEMENT** « Quelqu'un qui étrangle une personne se pratique à la tuer » - C. Gwinn (Alliance for HOPE International)
- CRAINTES DE LA VICTIME POUR SA SÉCURITÉ, CELLE DE SES ENFANTS OU DE SES PROCHES
- HARCÈLEMENT, SURVEILLANCE (STALKING), TRAQUE
- GESTES DE VIOLENCE ANTÉRIEURS
* Ne pas se fier qu'aux déplacements policiers ou à la violence criminelle



Trop de femmes sont assassinées par un conjoint jaloux incapable d'accepter la rupture.

L'Honorable Hélène Di Salvo
Juge de la Cour supérieure du Québec



ACTUALITÉS • JUSTICE ET FAITS DIVERS

Montréal-Nord: déjà accusé de violence conjugale, il aurait poignardé son ex

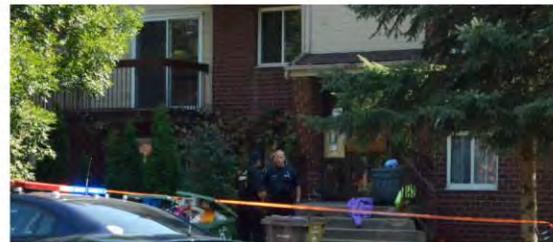
Montréal-Nord: une femme de 46 ans poignardée dans un appartement - en images



ACTUALITÉS • JUSTICE ET FAITS DIVERS

Tuée après avoir été traquée par son ex: «Elle craignait pour sa sécurité», dit la Couronne

Hosea Amoros Puhya a plaidé non coupable de meurtre au premier degré à l'ouverture de son procès ce jeudi au palais de justice de Montréal





ASSURER LA SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES IMPLIQUÉES

LA RÉFÉRENCE AUTOMATIQUE



Si impossible lors de l'intervention utilisez SQ-o-033

AUGMENTER LA SÉCURITÉ

QUELQUES EXEMPLES

* Référencer aux ressources spécialisées (scénario de protection, soutien démarches, etc.)

Considérer les cellules d'intervention rapide et le LAFU

Accompagner lors de la récupération des effets personnels essentiels

Faire un suivi auprès de la victime 24 à 48 heures après l'événement

Reconduire la victime dans un lieu inconnu du suspect

RESSOURCES

SOS VIOLENCE CONJUGALE

1 800 363-9010

Texto 438 601-1211
et clavardage

24/7 et confidentiel
Partout au Québec



Maisons d'aide et d'hébergement
locales pour femmes victimes de
violence conjugale

24/7

Rebâtir

4h de consultation juridique gratuite

1 833 732-2847

8h30 à 16h30 du
lundi au vendredi



Programme en responsabilisation
de la violence

Heures de bureau
(Sinon SOS violence conjugale)

LAFU*

Ligne d'Aide
Financière
d'Urgence

**VIC doit être référée par intervenant*

1-833-363-LAFU (5238)

Aide financière d'urgence
pour victimes d'agression
sexuelle ou violence
conjugale

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales

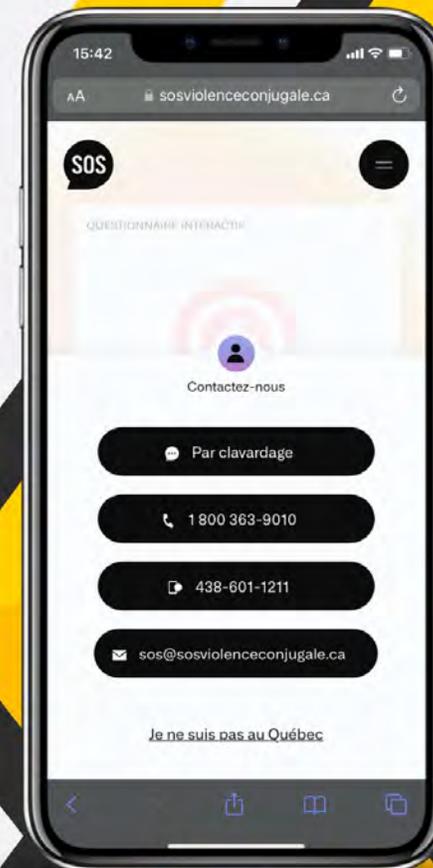
Québec 

Ligne d'information juridique pour
victimes de violence conjugale

1 877 547-3727

8h30 à 16h30 du
lundi au vendredi

PROGRAMME D'AIDE AUX
EMPLOYÉS (PAE) :
1 800 931-5151



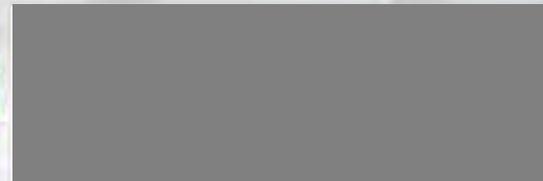
Pour toutes les ressources :
Page Intranet VPI

INFORMATIONS DE CONTACT

Direction des services de proximité aux communautés



Division spécialisée en violence sexuelle





Formation PIMS 2025

BONIFIER L'INTERVENTION POLICIERE EN MATIERE DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



PLAN DE LA SÉANCE

- L'AMPLEUR DE LA VPI
- ÉQUIPE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES
- NOTIONS CENTRALES EN MATIÈRE DE VPI
- NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'INTERVENTION
- ABORDER LA VPI AUPRÈS DES JEUNES
- OUTILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES



A woman and a young child are sitting on the floor in a room with peeling wallpaper. The woman is leaning forward, looking at the child. The child is holding a small object. The scene is dimly lit, with light coming from a window in the background. The overall mood is somber and intimate.

L'AMPEUR DE LA VPI



VPI : UN CRIME GENRÉ

COMPRENDRE LA VPI POUR MIEUX LA PRÉVENIR

« LES FEMMES SONT LA PROPRIÉTÉ DES HOMMES »

« ÉTRANGLE-LA ET DIS-LUI QU'ELLE EST À TOI. CE SONT DES ÊTRES PROGRAMMABLES, ELLES SONT FAITES POUR ÇA »

« TON CORPS, MON CHOIX »

« TU DOIS LA PUNIR LORSQU'ELLE TE MANQUE DE RESPECT »

« LA FEMME DOIT ÊTRE DOMINÉE. ELLE EST NÉE POUR ÇA ET ELLE VA MOURIR COMME ÇA »

« MA BLONDE DOIT ME DEMANDER LA PERMISSION POUR FAIRE DES ACTIVITÉS OU PARLER À QUELQU'UN »

« LES FEMMES NE GAGNENT PAS BEAUCOUP D'ARGENT PARCE QU'ELLES N'ONT PAS DE COMPÉTENCES ET QU'ELLES SONT LÂCHES »

1940-1950

1950-1960

1960-1970

1970-1980

1980-1990

1990-2000

1974

Les femmes ont le droit de devenir avocates

1988

L'avortement n'est plus un crime au Canada

1999

Agressement sexuel par voie de la violence criminelle

(1975)



AMPLEUR VPI

2024

NOMBRE DOSSIERS

VPI - SQ



+81%

Depuis
2020

12 822

87 FEMMES / 4 HOMMES

assassiné-es dans un contexte de VPI
entre 2018 et 2024

À CHAQUE 6 JOURS

au Canada, une femme est assassinée par
un partenaire (ex-partenaire)

43%

des adolescentes au Canada rapportent
avoir subi des comportements de
contrôle ou de jalousie extrême (violence)

Les femmes de 15-24 ans rapportent avoir été :

5X plus souvent agressées sexuellement

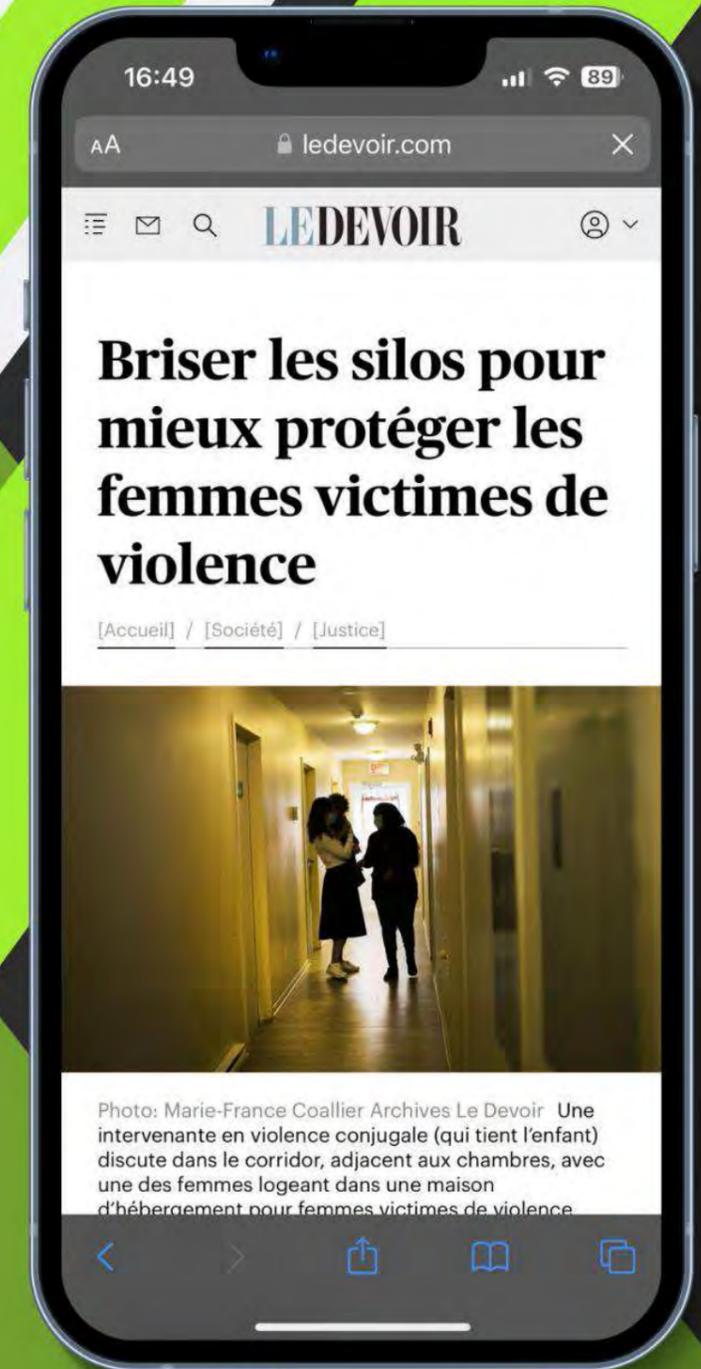
3X plus souvent agressées physiquement

3X plus souvent agressées psychologiquement

... par un partenaire que les femmes de plus de 25 ans.



LES 4 AXES D'ACTIVITÉS



NOTIONS CENTRALES EN VPI



VPI / CONTRÔLE COERCITIF



MOYEN CHOISI POUR DOMINER, CONTRÔLER ET AFFIRMER SON POUVOIR SUR L'AUTRE



DIVERSES FORMES DE VIOLENCES INCLUANT DES RÈGLES ET DES PRIVATIONS DE LIBERTÉ

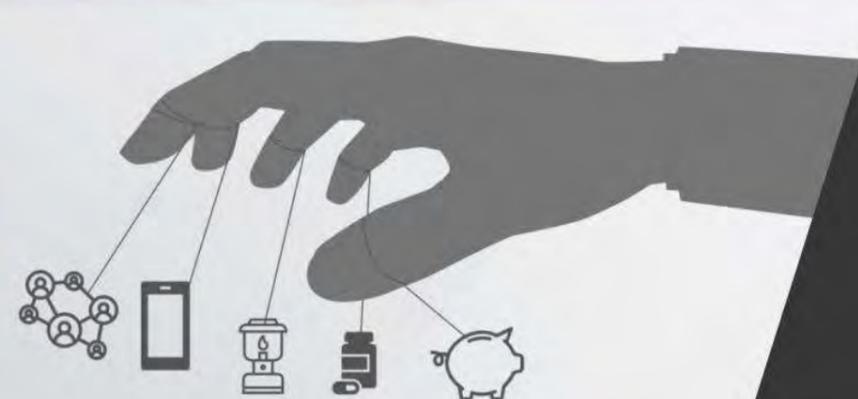


EXERCÉES DE FAÇON RÉPÉTÉE

ENVERS LA PERSONNE VICTIME, SES PROCHES, SES BIENS ET SES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour le tiers des victimes, l'homicide était le 1er geste de violence physique

Recherche menée au Maryland

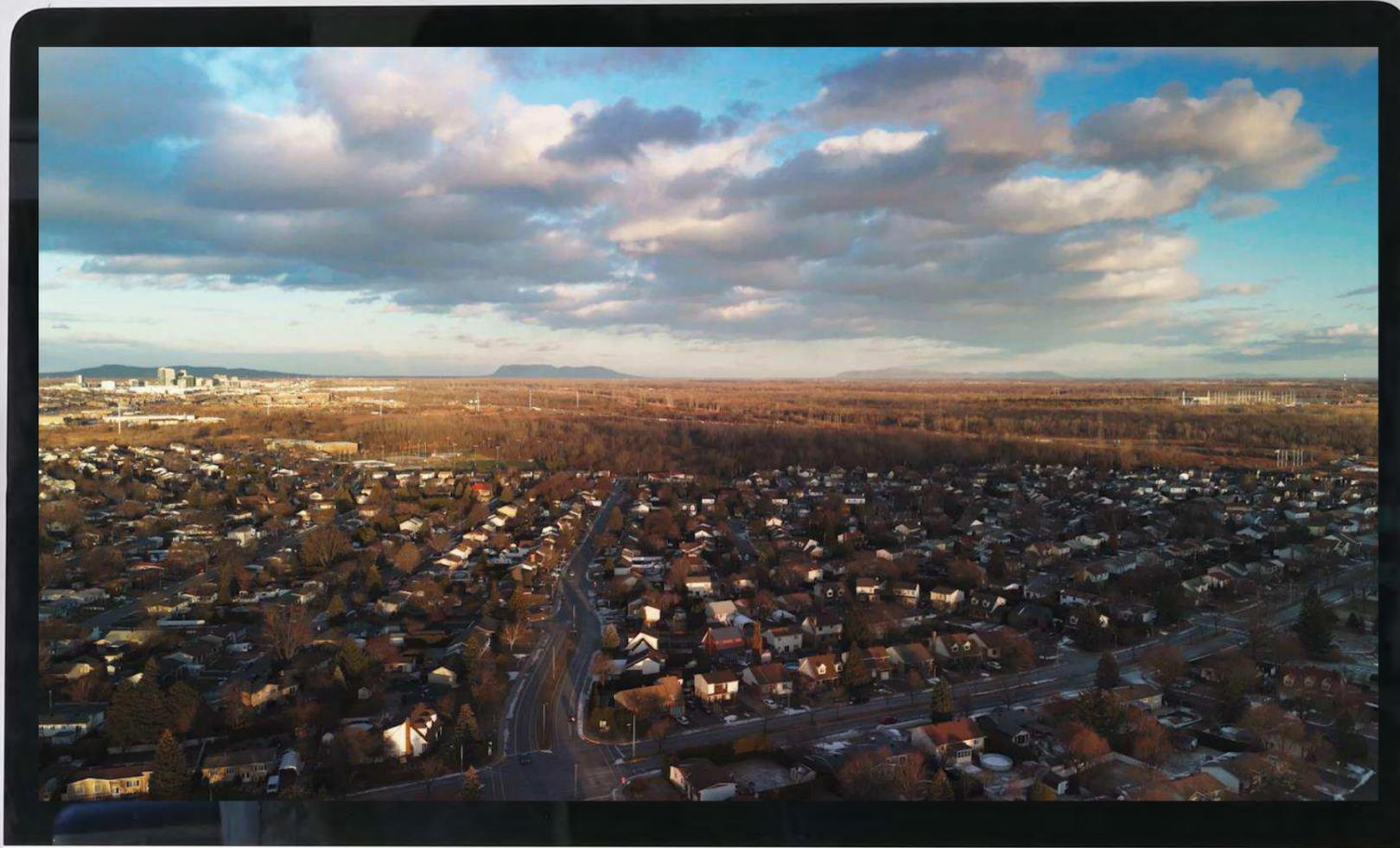


LE CONTRÔLE COERCITIF...

≠
Violence
psychologique

≠
Forme de
violence

≠
Moins
grave



AUTEURS DE VIOLENCE

NE SONT PAS DES CAUSES DE LA VIOLENCE...



PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE /
SOUFFRANCE / DÉTRESSE



PROBLÈMES DE CONSOMMATION



BLESSURES DANS L'ENFANCE /
VIE DIFFICILE



GESTION DES ÉMOTIONS / IMPULSIVITÉ



**GRAVITÉ ET
FRÉQUENCE DE LA
VIOLENCE**

CE QUI RELIE LES AUTEURS DE VIOLENCE :



DÉSIR DE CONTRÔLE



SENTIMENT DE LÉGITIMITÉ

UTILISER LA VIOLENCE C'EST TOUJOURS CHOISI



A police officer is shown from the chest up, sitting in the driver's seat of a patrol car. The officer is wearing a dark uniform with a patch on the shoulder that reads "SÛRÉTÉ DU QUÉBEC POLICE". The windshield is heavily cracked and shattered, with a large piece missing. The officer is looking out the window with a serious expression. The interior of the car, including the steering wheel, dashboard, and rearview mirror, is visible. The overall scene is dimly lit, with a blueish tint.

NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'INTERVENTION



AIDE-MÉMOIRE

IL NE S'AGIT PAS D'UNE ÉVALUATION DE RISQUES, MAIS D'UNE ANALYSE (PHOTO) PRISE AU MOMENT DE L'INTERVENTION

- **QUAND L'UTILISER?**
 - > Lors d'interventions avec VPI
 - > Lors d'interventions avec soupçons de VPI
- **LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RISQUE**
 - > MODÉRÉ
 - > CRITIQUE
 - > IMMINENT
- **QUOI FAIRE ENSUITE?**
 - > Noter les indices et les contextualiser (rapport, déclaration, etc.)
 - > Mise en place d'un filet de sécurité
 - > Cellule d'intervention rapide
 - > Maison d'hébergement, ressources
 - > Suivi auprès de la victime après l'événement
 - > Faire un scénario de protection
 - > Etc.



VIOLENCE INTRAFAMILIALE

LE POLICIER A L'OBLIGATION DE SIGNALER À LA
DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Lorsque l'enfant est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte postséparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice.

38C. 1)

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE



ABORDER LA VPI AUPRÈS DES JEUNES



VULNÉRABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES VPI CHEZ LES JEUNES



PEU OU PAS DE REPÈRES EN AMOUR – PÉRIODE DE DÉVELOPPEMENT

- Début des premières relations amoureuses.
- Phase de découvertes et d'apprentissages.



IMPORTANCE DE L'IMAGE PROJÉTÉE

- Importance des pairs et de leur opinion.
- Aspect modulant le comportement du jeune.



LIEN PARFOIS DIFFICILE AVEC LES PARENTS

- Échanges plus rares, parfois complexes.
- Tendance à camoufler certains aspects de la relation et à taire les problèmes éprouvés.



CONNECTÉS EN TOUT TEMPS

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ENQUÊTE

Féminicides au sein du couple : adolescentes et jeunes filles, des victimes « hors des radars »

Clara avait 18 ans, Emma 14, Nana 22, Céline 20, Rianne 22. Toutes ont été tuées en 2022 par leur petit ami. Les jeunes filles et jeunes femmes, qui se déclarent davantage victimes de violences au sein du couple que leurs aînés, restent pourtant dans un angle mort des politiques de prévention.

Sophie Bourboul et Sarah Brothes
27 août 2022 à 12h08

La lecture des articles est réservée aux abonné-es.

Se connecter

Newsletter

Découvrez la lettre
Un jeudi sur deux, nous
consacrons aux batailles
Luttes féministes, au
genre...

Je m'inscris

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, une habitante d'un immeuble de Carrières-sur-Seine (Yvelines) appelle la police vers 3 heures du matin. Elle entend, dans l'appartement au-dessus de chez elle, « des bruits de dispute et des cris étouffés ». Quand les fonctionnaires arrivent sur place peu après, un jeune homme leur dit avoir « fait une coupure ». Ils trouvent dans la cuisine le corps sans vie de Clara.

L'actualité

DEBATS LIÉS À L'ACTUALITÉ DE JUILLET-AOÛT 2024 POLITIQUE CALCULATEUR D'INTÉRÊT COMPOSÉ

Des violences qui se manifestent dès les premières relations intimes

Les féminicides sont souvent précédés d'autres événements de violence, d'où l'importance d'intervenir dès l'adolescence.

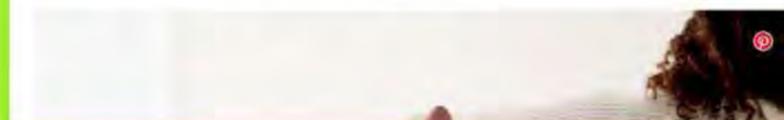


Chantage sexuel, humiliations, coups : l'effrayante violence qui sévit dans un couple d'adolescent sur trois

Par Juliette Hochberg

Publié le 19/05/2015 à 12:30, mis à jour le 22/03/2016 à 12:03

Copier le lien





PARLER DE VPI
POINTS IMPORTANTS

**NE PAS CONFONDRE LA VIOLENCE
RÉACTIONNELLE/DÉFENSIVE AVEC LA VPI**

**VPI ≠ RELATION TOXIQUE
VPI ≠ DYNAMIQUE MUTUELLE**

NE JAMAIS CONSEILLER UNE RUPTURE

ÊTRE CLAIR SUR LES CAUSES DE LA VIOLENCE

**NE PAS RESPONSABILISER LA VICTIME, MAIS
PLUTÔT LES GESTES DE L'AUTEUR DE VIOLENCE**

OUTILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES



RESSOURCE CENTRALE



VIOLENCE CONJUGALE



1 800 363-9010

**Texto 438 601-1211
et clavardage**

**24/7 et confidentiel
Partout au Québec**

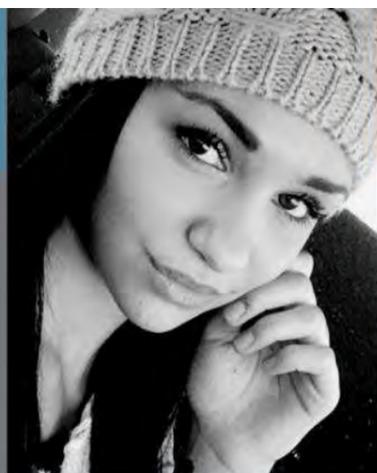


**Donne accès à toutes
les ressources**



**Propose des outils
gratuits à commander**

« Dans 78% des homicides entre conjoints commis au Canada entre 2001 et 2011, il y avait des antécédents de violence conjugale connu des policiers. » (INSPQ, 2014)



DAPHNÉE HUARD-BOUDREAU
(18 ANS)

Assassinée le 22 mars 2017 par son ex-petit ami.



SHERRI THOMAS
(19 ANS)

Assassinée le 19 novembre 2013 par son petit ami.



GABRIELLE DUFRESNE-ÉLIE
(17 ANS)

Assassinée le 8 juin 2014 par son ex-petit ami.



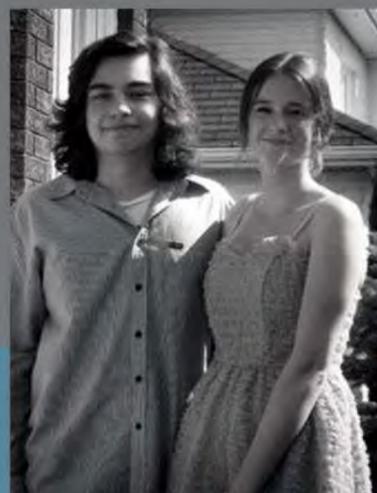
VÉRONIQUE HUARD-DORION
(17 ANS)

Assassinée le 24 septembre 2013 par son petit ami.



ROXANE BOISVERT
(22 ANS)

Assassinée le 11 février 2014 par deux ex-partenaires de sa soeur cadette.



RAPHAËLLE BOISVERT
(17 ANS)

Assassinée le 11 février 2014 par deux ex-partenaires jaloux de sa nouvelle relation.

JESSIE CHEVALIER
(17 ANS)

Assassiné le 11 février 2014 par deux ex-partenaire de sa nouvelle petite amie.

« Votre intervention fait la différence »





INFORMATIONS DE CONTACT

Direction des services de proximité aux communautés



Division spécialisée en violence sexuelle



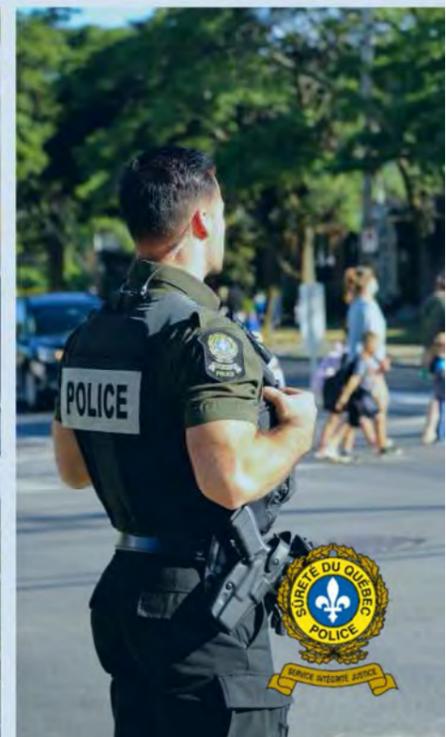


BLOC 12 : VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Édition 2024



- **AMPLEUR VPI**
- **ÉQUIPE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES**
- **NOTIONS CENTRALES EN MATIÈRE DE VPI ET RÔLE DU CADET**
- **PRÉVENTION ET RESSOURCES**
- **BRACELETS ANTIRAPPROCHEMENTS**



 Antoine
3 ans

 Tristan
3 ans

 Nathan
12 ans

 Jolène
4 ans

 Jienna
12 ans



2023-2024: 22 femmes / 5 enfants



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN VPI





NOTIONS CENTRALES EN VPI ET RÔLE DU CADET





MOYEN CHOISI POUR DOMINER, CONTRÔLER ET AFFIRMER SON POUVOIR SUR L'AUTRE



DIVERSES FORMES DE VIOLENCES INCLUANT LES MANIFESTATIONS DE CONTRÔLE COERCITIF

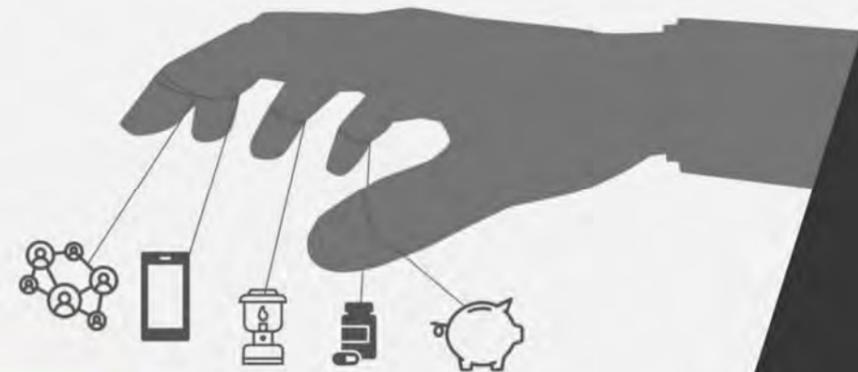
EXERCÉES DE FAÇON RÉPÉTÉE



ENVERS LA PERSONNE VICTIME, SES PROCHES, SES BIENS ET SES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour le tiers des victimes, l'homicide était le 1er geste de violence physique

Recherche menée au Maryland



Particularités d'une intervention en VPI



LE LIEN QUI UNIT LES PERSONNES IMPLIQUÉES

- L'auteur des agressions est une personne avec qui la victime a partagé une partie de sa vie, qu'elle aime ou a aimé, avec qui elle a des enfants et des biens communs, etc.



ENSEMBLE DE STRATÉGIES QUI BROUILLENT LA PERCEPTION DE LA VICTIME DE SA SITUATION

- Les victimes n'identifient pas toujours la violence dont elles font l'objet.
- Les victimes peuvent se blâmer pour la violence subie ou réagir à celle-ci par des gestes violents.



POTENTIEL DE DANGER ET ENJEUX DE LA RUPTURE

- Ce sont des situations qui peuvent mener à un homicide ou à l'infliction de blessures graves (pour la victime elle-même, pour ses enfants, pour ses proches).

Féminicide à Saint-Donat: cinq enfants orphelins et une communauté ébranlée



Tentative de meurtre à Saint-Hyacinthe: un voisin avait déjà dénoncé de la violence conjugale



Féminicide dans Limoilou: la victime craignait son conjoint



ACCUEILLIR

- > En ayant en tête que vous représentez l'organisation
- > Avec empathie et écoute

INFORMER

- > Sur les ressources disponibles
- > Sur le processus judiciaire

S'ADAPTER

- > Aux différentes clientèles
- > Selon les besoins des gens qui s'adressent à vous

RÉFÉRER

- > Aux ressources spécialisées en VPI
- > Aux ressources adaptées



FAUX

*Conseiller à la victime de quitter son partenaire
est une façon d'assurer sa sécurité.*



VRAI

*La VPI (le contrôle coercitif) peut s'exercer envers
des proches (enfants, nouveau partenaire, etc.).*



FAUX

Le meurtre conjugal est un acte isolé et désespéré.





PRÉVENTION ET RESSOURCES



VPI = **Violence Perpetuée par l'homme** envers la femme

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DE LA VPI POUR MIEUX LA PRÉVENIR

« LES FEMMES SONT LA PROPRIÉTÉ DES HOMMES »

« ÉTRANGLE-LA ET DIS-LUI QU'ELLE EST À TOI. CE SONT DES ÊTRES PROGRAMMABLES, ELLES SONT FAITES POUR ÇA »

« TON CORPS, MON CHOIX »

« TU DOIS LA PUNIR LORSQU'ELLE TE MANQUE DE RESPECT »

« LA FEMME DOIT ÊTRE DOMINÉE. ELLE EST NÉE POUR ÇA ET ELLE VA MOURIR COMME ÇA »

« MA BLONDE DOIT ME DEMANDER LA PERMISSION POUR FAIRE DES ACTIVITÉS OU PARLER À QUELQU'UN »

« LES FEMMES NE GAGNENT PAS BEAUCOUP D'ARGENT PARCE QU'ELLES N'ONT PAS DE COMPÉTENCES ET QU'ELLES SONT LÂCHES »

1940-1950

1950-1960

1960-1970

1970-1980

1980

1974

1988

1988

Les femmes ont commencé à devenir policières

L'avortement n'est plus un crime au Canada

Aggression sexuelle commise par conjoint devenu crime criminel





VIOLENCE CONJUGALE



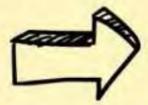
1 800 363-9010

**Texto 438 601-1211
et clavardage**

**24/7 et confidentiel
Partout au Québec**



Donne accès à toutes les ressources



Propose des outils gratuits à commander

SOS VIOLENCE CONJUGALE

1 800 363-9010

Texto 438 601-1211
et clavardage

24/7 et confidentiel
Partout au Québec

Rebâtir

4h de consultation juridique gratuite

1 833 732-2847

8h30 à 16h30 du
lundi au vendredi

LAFU * Ligne d'Aide Financière d'Urgence

**VIC doit être référée par intervenant*

1-833-363-LAFU (5238)

Aide financière d'urgence
pour victimes d'agression
sexuelle ou violence
conjugale



**Maisons d'aide et d'hébergement
locales pour femmes victimes de
violence conjugale**

24/7



**Programme en responsabilisation
de la violence**

Heures de bureau
(Sinon SOS violence conjugale)

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales

Québec

Ligne d'information juridique pour
victimes de violence conjugale

1 877 547-3727

8h30 à 16h30 du
lundi au vendredi

**Pour toutes les
ressources :**

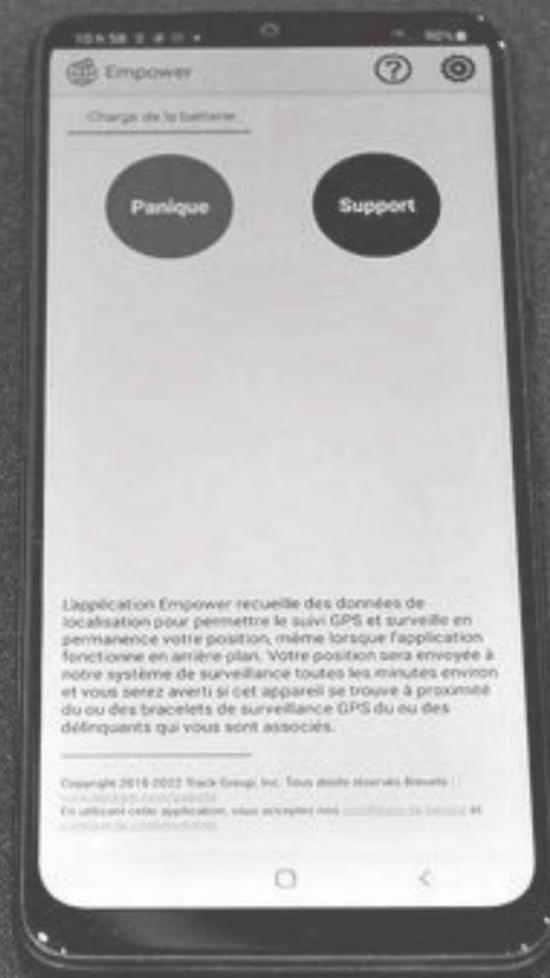
SUR LE TERRAIN



PRÉVENTION &
INTERVENTION



VIOLENCE ENTRE
PARTENAIRES INTIMES



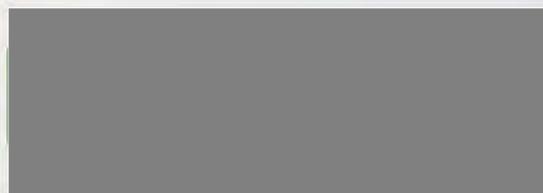
BRACELETS ANTIRAPPROCHEMENT



Direction des services de proximité aux communautés



Division spécialisée en violence sexuelle



DES QUESTIONS ?



AVEC VOUS
POUR VOUS

Bilan annuel Ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale 2023-2024

Diffusion restreinte



3.2. Volet formation et développement

Développement d'une approche adaptée à la VPI

À l'arrivée de l'équipe dédiée VPI en 2022, des réflexions ont été entamées relativement à la façon dont les policiers accueillent les victimes, mais également et plus largement, sur la façon dont la VPI était traitée au sein de l'organisation. Les dernières années, tout particulièrement, ont démontrées qu'il était nécessaire de bonifier les interventions afin qu'elles soient adaptées à la réalité complexe que la VPI représente. C'est ainsi que la Sûreté s'est dotée d'une approche particulière en matière de VPI qui s'articule autour de la victime et qui se décline en quatre grands axes. Cette approche, bonifiée en 2023, est présentée lors de toutes les formations aux membres.

Pour plus de détails sur cette approche, vous réferez à « l'Annexe 2 » du présent document.

Formations offertes aux membres par l'équipe VPI

À la suite de la publication de la nouvelle pratique policière en matière de violence conjugale du ministère de la Sécurité publique et de la capsule accompagnant l'aide-mémoire « Prévenir l'homicide du partenaire intime », les sergents VPI ont entamé en 2022 des séances d'informations d'une durée de 2h. Ces séances abordent les nouveautés en matière de VPI, l'utilisation de l'aide-mémoire, quelques notions centrales en matière de VPI dont le contrôle coercitif, ainsi que l'approche préconisée auprès des personnes victimes. Ces séances ont permis d'informer les responsables d'unité, les sergents de relève ainsi que les enquêteurs sur la VPI, mais également d'échanger sur la problématique et sur l'importance d'assurer un filet de sécurité lors d'interventions policières en la matière. Entre le 1^{er} avril 2023 le 31 mars 2024, plus de 58 présentations ont été offertes données. Cette formation est également accessible en ligne à tous les policiers de la Sûreté.

Depuis septembre 2023, une séance d'information de 2h en VPI est donnée à tous les nouveaux patrouilleurs de la Sûreté. En 2023-2024, 6 séances de 2h ont été offertes à plus de 200 nouveaux patrouilleurs.

Un volet VPI a également été ajouté à la formation annuelle des policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS) ainsi qu'à celle des cadets. La séance pour les PIMS vise entre autres, à présenter les réalités particulières de la VPI lorsque celle-ci est vécue par des adolescents et celle pour les cadets à présenter les outils préventifs et les ressources.

Formations et présentations offertes aux partenaires par l'équipe VPI

L'équipe a aussi donné une présentation lors du tout premier colloque sur le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale en mai 2023 et a été invitée par la cellule d'intervention rapide le *Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC)* à offrir une formation de 3h sur le processus judiciaire ainsi que le rôle et les responsabilités des policiers en matière de VPI.

La présentation de 2h destinée aux gestionnaires d'unités et aux superviseurs de relève a été présentée aux ressources spécialisées en juin 2023 (SOS violence conjugale, les maisons d'aide et d'hébergement ainsi que Rebâtir).

Finalement, en octobre 2023, une présentation comportant un volet VPI a été donnée dans le cadre du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et un membre de l'équipe a pris part à la capsule sur le contrôle coercitif du ministère de la Sécurité publique.

Formations suivies par l'équipe VPI

Comme l'équipe désire soutenir les membres policiers, elle se doit d'être au fait des nouvelles connaissances en matière de VPI. Les membres peaufinent ainsi leur expertise en s'intéressant entre autres, à divers sujets touchant la VPI, mais également en s'informant sur les enjeux particuliers et supplémentaires de certaines populations. Voici quelques formations suivies par l'équipe VPI en 2023-2024 :

- Formation: *Stalking, threatening and attacking public figure* [REDACTED]
- Colloque de l'organisme *End violence against women international (EVAWI)*
- Congrès: *Crimes against women* (Texas)
- Colloque sur les tribunaux spécialisés
- Colloque Juripop 2023
- Séminaire sur le contrôle coercitif (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale)
- Formation: Évaluation de risque d'homicide en contexte de violence conjugale (CSVC)
- Présentation: « Innover au service des personnes victimes » (CAVAC)
- Présentation: « Violence conjugale et traumatisme crânio-cérébral »
- Formation: « Violence conjugales, familiales et sexuelles en milieu autochtones »
- Colloque « Approches axées sur le trauma » (Ordre professionnel des criminologues du Québec)
- Présentation: *The legacy of the polyvictimization*
- Présentation: *Identifying the dominant aggressor from the perspective of survivors*
- Webinaire: *Choking during sex*

- Présentation: Violence reproductive et femmes en situation d'handicap
- Webinaire: Enfants exposés à la violence conjugale (tribunaux spécialisés)
- Webinaire et formation présentiel : LGBTQ+ et Violences sexuelles
- Webinaire: Contrôle coercitif (MSP)
- Colloque: Violence conjugale - explorer les intersections entre la recherche et la pratique (Forensia)
- Journée d'actualisation sur la violence intrafamiliale (ENPQ)
- Webinaire: Programmes d'intervention auprès des auteurs de violence conjugale
- Colloque: Enfants victimes de violence conjugale (Institut PEVC)
- Présentation: Statuts légaux en psychiatrie

Développement d'outils

En 2023-2024, l'équipe a élaboré des outils destinés aux policiers afin de faciliter leur travail et de s'assurer de l'uniformité des interventions. Elle a d'abord créé une aide à la tâche de quatre pages qui inclus entre autres, l'aide-mémoire : *Prévenir l'homicide du partenaire intime*, le napperon policier sur le contrôle coercitif, les signes et symptômes d'un étranglement, les étapes à réaliser lors d'une intervention en VPI, les filets de sécurité pouvant être mis en place, les éléments d'enquête et les plaintes croisées. Un schéma simplifié du processus judiciaire a aussi été élaboré afin d'être distribué aux victimes ainsi qu'aux partenaires. Ces outils ont tous été révisés par les partenaires, dont le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ainsi que SOS violence conjugale.

Deux aide-mémoires ont été produits :

- Sur les BAR conformes vs altérés;
- Sur les autorisations judiciaires.

Plusieurs outils et présentations ont également été mis à jour :

- Procédure *Intervenir lors d'un appel pour alarme de bracelet antirapportement*;
- Napperon *Cheminement d'une alarme BAR*;
- Document de ressources en matière de VPI;
- Présentation pour le programme d'accueil et d'intégration des patrouilleurs;
- Présentation pour les policiers intervenant en milieu scolaire;
- Présentation pour les cadets.

Pour voir quelques exemples d'outils produits par l'équipe VPI, vous référez à « l'annexe 3 » du présent document.

Bilan annuel Ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale 2024-2025

Diffusion restreinte





4.2. Volet formation et développement

Présentations dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux patrouilleurs (PAIP)

Afin d'assurer une cohérence des interventions en matière de VPI sur l'ensemble du territoire et de peaufiner la compréhension des patrouilleurs face à cette problématique, l'équipe offre des présentations d'une durée de 2h à tous les nouveaux patrouilleurs de la SQ, depuis l'automne 2023. En plus des procédures applicables dans une intervention en VPI, ces séances abordent, entre autres, la définition de la VPI incluant le contrôle coercitif, les indices de risque, l'intervention auprès des enfants co-victimes, les mythes par rapport aux auteurs de violence ainsi que les mesures pouvant favoriser la sécurité des personnes impliquées. Ces séances permettent également d'échanger sur la problématique et sur l'importance

d'assurer un filet de sécurité lors d'interventions policières en la matière. Entre le 1^{er} avril 2024 le 31 mars 2025, l'équipe a offert 11 présentations à 326 nouveaux policiers.

Pour un exemple des sujets abordés durant cette présentation, vous référez à « l'Annexe 2 » du présent document.

Présentations dans le cadre des formations annuelles des policiers intervenants en milieux scolaires et des nouveaux cadets

Un volet VPI a été ajouté à la formation annuelle des policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS) ainsi qu'à celle des cadets. La séance pour les PIMS vise entre autres, à présenter les réalités particulières de la VPI lorsque celle-ci est vécue par des adolescents et les façons de l'aborder auprès d'eux. Celle pour les cadets vise principalement à les outiller afin qu'ils puissent bien accueillir les personnes victimes ou leurs proches et les référer aux ressources d'aide appropriées. En 2024-2025, 117 cadets et 19 nouveaux PIMS ont accédé à ces formations.

Présentations réalisées auprès des enquêteurs

Parmi les activités de sensibilisation et de formation offertes aux enquêteurs, l'équipe spécialisée a notamment animé une séance de 1 h 30 intitulée : *Violence sexuelle entre partenaires intimes, contrôle coercitif et consentement : pistes de réflexion et d'intervention*. Cette initiative, réalisée en collaboration avec le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, s'adressait aux membres de la division spécialisée en violence sexuelle afin que le contrôle coercitif soit mieux détecté et documenté dans les dossiers.

À cela s'ajoute la participation à la refonte de la formation offerte à l'ENPQ pour le cours d'enquête sur les crimes sexuels afin d'inclure la notion de contrôle coercitif dans la formation aux enquêteurs. Cette formation consiste à présenter les bases du contrôle coercitif et à les mettre en pratique via l'analyse d'un dossier d'enquête réel. À travers l'analyse, des notions sont abordées afin d'outiller les enquêteurs à mieux détecter et documenter le contrôle coercitif, le contexte des violences et des infractions qui pourraient passer inaperçus sans cette vigilance associée à la compréhension du contexte dans lequel se manifeste le contrôle coercitif.

Présentations et formations offertes aux partenaires par l'équipe VPI

Quelques présentations ont été offertes par l'équipe VPI en 2024-2025 à des partenaires ou dans le cadre de colloques :

- Une présentation : *Agression sexuelle et violence conjugale*, dans le cadre du forum organisé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.
- Présentation d'une heure au comité VOIE : *Violence sexuelle en contexte conjugal*.
- Présentation à la communauté de savoir sur les violences sexuelles du DPCP : *Documenter le contrôle coercitif dans les enquêtes de police en violence sexuelle et l'impact sur la notion de consentement*.
- Présentation à la journée d'actualisation des connaissances en violences sexuelles organisée par le MSP à l'ENPQ (en collaboration avec le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale) : *Violence sexuelle entre partenaires intimes, contrôle coercitif et consentement : pistes de réflexion et d'intervention*.

- Trois présentations d'une heure aux intervenant.es qui travaillent en collaboration avec les policiers de la SQ sur les dossiers de VPI.
- Participation à une capsule d'information visant les préposés aux centres de gestion des appels des différents services policiers afin de mieux les outiller face aux situations de VPI.

Formations suivies par l'équipe VPI

Dans le but de mieux soutenir les membres policiers, l'équipe veille à demeurer à jour quant aux nouvelles connaissances en la matière. Les membres de l'équipe renforcent ainsi leur expertise en approfondissant divers aspects liés à la VPI, tout en se sensibilisant aux réalités particulières de certaines populations. Voici quelques-unes des formations suivies par l'équipe en 2024-2025 :

- Présentation sur les stratégies employées par les auteurs de violence afin de se déresponsabiliser et façon d'intervenir auprès d'eux / *Simon Lapierre (Université d'Ottawa) et Isabelle Côté (Université Laurentienne)*
- Enfants exposés à la violence conjugale – Modèle PEVC / *Équipe PEVC*
- Utiliser l'outil d'évaluation du risque [REDACTED] / *Protect International*
- Matin-recherche Sciences et affaires policières. Thématique : Discours masculinistes sur Tiktok et enjeux / *Université de Montréal*
- National Threat Assessment Center publishes case study highlighting the link between domestic violence and mass violence / *United States Secret service*
- Emerging Issues in Technology-Enabled Domestic Violence / *Domestic Shelters*
- Analyse occupationnelle et structurelle des défis de sortie de violence conjugale: perspectives de femmes en situation de handicap / *Université Laval*
- Dangers de l'étranglement en contexte de VPI / *SPVM et DPCP*
- Cours avancé sur l'étranglement (5 jours) / *Alliance for HOPE International*



ANNEXE 2 : Présentation aux nouveaux patrouilleurs

Séance d'information -
Programme d'accueil et d'intégration
des patrouilleurs

BONIFIER L'INTERVENTION POLICIERE EN MATIERE DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



VPI / CONTRÔLE COERCITIF



MOYEN CHOISI POUR DOMINER, CONTRÔLER ET
AFFIRMER SON POUVOIR SUR L'AUTRE

DIVERSES FORMES DE VIOLENCES

EXERCÉES DE FAÇON RÉPÉTÉE

ENVERS LA PERSONNE VICTIME, SES PROCHES,
SES BIENS ET SES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Restreint - Tous droits réservés - Sûreté du Québec

Pour le tiers des victimes, l'homicide
était le 1er geste de violence physique
Recherche menée au Maryland



LES AUTEURS DE VIOLENCE

NE SONT PAS DES CAUSES DE LA VIOLENCE...

- PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE /
SOUFFRANCE / DÉTRESSE
- PROBLÈMES DE CONSOMMATION
- BLESSURES DANS L'ENFANCE /
VIE DIFFICILE
- GESTION DES ÉMOTIONS / IMPULSIVITÉ

↑ GRAVITÉ ET
FRÉQUENCE DE LA
VIOLENCE

CE QUI RELIE LES AUTEURS DE VIOLENCE :

- DÉSIR DE CONTRÔLE
- SENTIMENT DE LÉGITIMITÉ

UTILISER LA VIOLENCE C'EST TOUJOURS CHOISI

Restreint - Tous droits réservés - Sûreté du Québec

Source : I. Côté (2024)



ANNEXE 2 : Suite



NE PAS OUBLIER LES ENFANTS

LE POLICIER A L'OBLIGATION DE SIGNALER À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

38C.1)

Lorsque l'enfant est exposé, **directement ou indirectement**, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte **postséparation**, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un **climat de peur ou de tension**, et que cette exposition est de nature à lui **causer un préjudice**.

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

« Quoi fait maman? » : l'appel 911 perturbant d'une mère tuée devant ses enfants

Infanticide : Tuer son enfant pour faire du mal à son ex... Enquête sur « les féminicides par procuration »

Les enfants, victimes oubliées des violences conjugales

Possible de prévenir les meurtres d'enfants en contexte de violence conjugale

CRITÈRES PARTICULIERS

- SÉPARATION/ REMISE EN QUESTION DE LA RELATION/ ÉCART D'INTENTION
- **ÉTRANGLEMENT** « Quelqu'un qui étrangle une personne se pratique à la tuer » - C. Gwinn (Alliance for HOPE International)
- CRAINTES DE LA VICTIME POUR SA SÉCURITÉ, CELLE DE SES ENFANTS OU DE SES PROCHES
- HARCÈLEMENT, SURVEILLANCE (STALKING), TRAQUE
- GESTES DE VIOLENCE ANTÉRIEURS
* Ne pas se fier qu'aux déplacements policiers ou à la violence criminelle

Rapport annuel du Bureau du Coroner, 2020.

Montréal-Nord: déjà accusé de violence conjugale, il aurait poignardé son ex

Tuée après avoir été traquée par son ex: «Elle craignait pour sa sécurité», dit la Couronne

Trop de femmes sont assassinées par un conjoint jaloux incapable d'accepter la rupture.

L'honorable Hélène Di Salvo
Juge de la Cour supérieure du Québec